



Commune de B E R T R A N G E

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 1/26/0170/181 du 20 juillet 2026 du Ministre du Travail et de l'Emploi, à savoir

la société **ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg s.a.** a obtenu l'autorisation d'exploiter un site d'installations radioélectriques fixe à Bertrange, 11 beim Schloss.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 31 juillet 2026

Roger MILLER
Bourgmestre ff

Sophie HUBERT
pour le secrétaire empêché,
la secrétaire adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 31 juillet 2026

Roger MILLER
Bourgmestre ff

Sophie HUBERT
pour le secrétaire empêché,
la secrétaire adjointe